

Budget participatif de Rebréchien 2024

Les règles pour participer

La municipalité de Rebréchien a décidé de se doter d'un budget participatif et d'y consacrer une enveloppe de 4000 euros en 2024.

Ce dispositif permet aux habitants de proposer, puis de choisir des projets d'intérêt général pour la commune. Il s'agit ainsi d'impliquer concrètement les administrés dans les processus de décision. Les dépenses financées dans ce cadre seront des dépenses d'investissement et/ou des dépenses de fonctionnement (achat de matériels, travaux d'aménagement, évènementiel, ...).

Qui peut participer ?

Toute personne habitant Rebréchien, âgée de plus de 15 ans, peut participer au budget participatif (pour les mineurs une autorisation parentale sera jointe au projet, annexe 2 du présent règlement). Les projets collectifs, émanant d'un groupe (amis, voisins, famille), sont également admis, à condition qu'ils soient déposés par un référent unique.

Chaque habitant ou groupe d'habitants peut soumettre jusqu'à 2 projets différents.

Les dossiers seront à envoyer par mail à la mairie : <u>secretariat@rebrechien.fr</u> ou déposer à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

Quel type de projet proposer?

- Ne seront retenus que les projets présentant un intérêt pour la collectivité (au service de tous donc et non un intérêt particulier) et ceux relevant des compétences de la commune.
- La municipalité sera attentive aux projets favorisant le vivre ensemble, la solidarité, l'amélioration du cadre de vie, la protection de l'environnement, la culture, le sport et la préservation et la mise en valeur du patrimoine.
- Ces projets seront à réaliser sur le domaine public, et non sur un terrain d'accès privé. Un projet pourra concerner un bâtiment, un site, une rue, un secteur d'habitation ou l'ensemble du territoire de la commune.
- Le projet peut relever d'une maîtrise d'ouvrage communale ou pas (projet participatif avec matériel fourni par la commune par exemple). Il sera enclenché après délibération du conseil municipal
- Le budget du projet doit respecter le montant allouer sur le dispositif « budget participatif »

Comment les projets seront-ils choisis?

Du **15 mai au 15 juillet 2024**, les habitants pourront soumettre leurs idées pour le budget participatif. Ils rempliront une fiche (voir annexe) dans laquelle ils décrivent de façon synthétique leur projet (lieu concerné, objectifs, conditions de mise en œuvre, estimation du coût...). Cet appel à projets sera diffusé via les supports de communication de la commune (journal, site, réseaux sociaux).

La commission culture et citoyenneté étudiera la recevabilité des dossiers sur le critère d'intérêt général avant le 15 septembre 2024. Ensuite les votes détermineront les projets retenus du 15 septembre au 15 octobre 2024

Les projets reçus, et recevables au regard du présent règlement, seront présentés sur le Facebook et sur le site de la commune. La population sera invitée à désigner les trois projets préférés en déposant un bulletin de vote (figurant sur le site municipal et disponible en mairie) dans des urnes situées à la mairie ou à la superette (aux horaires d'ouverture) du 15 septembre au 15 octobre. Un seul vote par administré, habitant Rebréchien, sera possible (15 ans et plus).

Si plusieurs projets peuvent être financés dans le cadre du budget de 4000 euros, les projets retenus seront ceux ayant reçus le plus de voix.

Le conseil municipal délibère ensuite pour valider les projets retenus avant le 15 novembre 2024. Si le vote populaire ne permet pas de départager les projets ou se révèle infructueux, faute de participation suffisante, la sélection reposera alors sur la seule décision des élus de la commission culture et citoyenneté.

Le lancement des projets sera à mettre en œuvre avant le 31 décembre 2024.

Pour toutes questions vous pouvez contacter Mme Adam Delphine, élue en charge du projet de participation citoyenne par mail : secretariat@rebrechien.fr

Annexe 1 : Bulletin de participation au Budget Participatif commune de Rebréchien année 2024 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE LA CANDIDATURE QUI porte le projet ? (Merci de cocher les bonnes réponses) un habitant un groupe d'habitants ☐ une personne ou des personnes majeures ☐ un ou des jeunes ☐ des enfants et des QUI sera le Référent et contact pour ce projet ? Nom, Prénom: Adresse: Mail: Téléphone : **EN QUOI CONSISTE le projet ?** (merci de donner le maximum de précisions) Dans quelle thématique s'inscrit-il ? (cocher la ou les bonnes cases) ☐ vivre-ensemble ☐ solidarité amélioration du cadre de vie protection de l'environnement sport et culture valorisation et préservation du patrimoine Concerne-t-il toute la population ou une catégorie en particulier (ex: jeunes, personnes âgées, sans emploi...) ? (Merci de préciser laquelle si besoin) Quel sera son lieu d'implantation dans la commune ? Pourquoi est-il utile pour la commune, selon vous ? Quelles sont les conditions pour le mettre en œuvre ?

Préciser SVP les moyens techniques et/ou humains requis, le budget nécessaire (estimation)

Annexe 2 : autorisation parentale

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), respo	onsable légal(e) de, nom : prénom :
Agé de :	
Adresse :	tel :
□ autorise mon enfant à déposer un dossier d	dans le cadre du budget participatif de la commune
□ autorise à mettre œuvre le projet s'il est ret	tenu dans le cadre du budget participatif
□ autorise l'utilisation de clichés et vidéos réa fins de communication.	alisés durant le projet par la commune de Rebréchien a des
Date:	Signature: